

Faits saillants du rapport financier 2019 Séance ordinaire du 9 juin 2020

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier a été vérifié et présenté aux membres du Conseil par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposé lors de la séance de Conseil d'avril dernier. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détails, je vous invite à consulter les documents : États financiers 2019 et Rapport du vérificateur disponibles sur le site internet de la Ville.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 10 606 001 \$ et les dépenses ont totalisé 10 654 186 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, activités d'investissement, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement de 1 118 638 \$.

Au 31 décembre 2019, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 2 666 106 \$.

Le service de la dette est passé de 6 995 900 \$ en 2018 à 6 453 300 \$ en 2019.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M. Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 14 avril 2020. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Saint-Césaire.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Césaire au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S45).

Aperçu des principales réalisations et mandats exécutés en 2019 :

Vie démocratique et communautaire

- Début de la démarche de la Politique familiale municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA)

Protection et secours civil

- Aménagement de bassin servant de bornes sèches en zone rurale
- Renouvellement des habits de protection pour le combat du feu

Bâtiments municipaux

- Aménagement d'un accès universel à l'hôtel de Ville, **327 000 \$** avec aide financière de **100 000 \$**
- Acquisition d'un groupe électrogène (génératrice) pour le Complexe sportif; **103 000 \$**
- Démolition de l'aréna.

Entretien des infrastructures routières et réseau public

- Travaux de stabilisation du talus dans le rang du Haut de-la-rivière sud; **1 050 000 \$**
- Réfection d'un ponceau dans le rang Haut-de-la Rivière Nord
- Conversion au DEL du réseau d'éclairage public, **185 000 \$**
- Remplacement des panneaux de noms de rues
- Renouvellement de 2 camions (camion 6 roues avec benne basculante et camion Ford Transit T-150) de la flotte de véhicules du service des Travaux publics

Guy Benjamin
Maire